



**Extrait du registre des délibérations de Conseil
d'administration de l'Agence technique
départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »**

Séance du 5 février 2025

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Président : Sophie BORDERIE

Délibération n°2025-CA-004

Nombre de représentants pour le quorum (collèges 1 et 2)	21
Nombre de présents	12
Pouvoirs	3
Nombres de votants	15

Objet : Missions de LGI – suite de la concertation

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 février à 14h30, les administrateurs de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » se sont réunis à Agen, dûment convoqués par convocation électronique le 30 janvier 2025 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE.

Pour le 1^{er} collège – conseillères et conseillers départementaux

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
BORDERIE Sophie	Présidente	☒	☐	
BILIRIT Jacques	Vice –président	☐	☒	
DEVILLIERS Arnaud	Conseiller départemental	☒	☐	
Danielle DHELIAS	Vice-présidente	☒	☐	
GONZATO-ROQUES Christine	Vice-présidente	☐	☒	
Nicolas LACOMBE	Vice-président	☐	☒	
MESSINA-VENTADOUX Annie	Vice-présidente	☒	☐	
MIRANDE Jean-Jacques	Conseiller départemental	☐	☒	
PAILLARES Marylène	Vice-présidente	☒	☐	
TONIN Valérie	Vice-présidente	☐	☒	
BORIE Daniel	Vice-président	☐	☒	Mme DHELIAS
CAPELLE Laurent	Conseiller départemental	☒	☐	
DALLIES Vanessa	Conseillère départementale	☐	☒	Mme BORDERIE
DELBREL Christian	Conseiller départemental	☒	☐	

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
CAMINADE Didier	Président de la CC Fumel Vallée du Lot	☐	☒	
DAILLEDOUZE François	Maire de Caudecoste	☒	☐	
FOUNAUD VEYSSET Nathalie	Maire de Monflanquin	☒	☐	
PEZZUTTI Christian	Vice-président de Val de Garonne Agglomération	☒	☐	
POULIQUEN Guillaume	Maire d'Agnac	☒	☐	
RIVETTA Françoise	Maire de Sauméjan	☒	☐	
SALLES Marie-France	Maire d'Engayrac	☐	☒	

Assistaient également :

- Laurent DELRUE
- Aurélie LESPES-TORTUL
- ~~Sophie LAFAYE-ROMER~~
- Yoann SOULACROIX
- Sabine ESPINASSE

A l'automne 2024, l'ensemble des membres ont été concertés dans le cadre d'un questionnaire mais aussi lors de l'assemblée générale du 7 novembre avec l'organisation d'ateliers de discussions. Ce rapport a pour objet de donner des réponses aux attentes des membres quant au développement des missions de LGI. La proposition qui est faite est un développement de certaines missions, progressivement et à moyens constants.

Exposé des motifs :**I- Rappel du contexte de la concertation**

Le 12 juin 2024, Lot-et-Garonne Ingénierie prenait une délibération de politique générale permettant de préciser en complémentarité de l'article 2 des statuts, le programme d'accompagnement et les domaines d'intervention que se fixe Lot-et-Garonne Ingénierie de 2024 à 2028. L'article 2 des statuts précise pour partie les domaines d'intervention : aménagement, habitat, tourisme, voirie, mobilité, transition écologique, restauration collective, et renvoie à une délibération du Conseil d'administration pour définir les actions dans une délibération de politique générale. Cette délibération a posé comme principe que les actions de l'agence s'inscrivent dans le prolongement de l'ingénierie qui a été développée jusque-alors par le Département de Lot-et-Garonne dans le cadre de l'assistance technique tout en proposant un développement progressif des domaines d'intervention.

Elle prévoyait que dès 2025, l'agence renforcerait les accompagnements juridiques et financiers :

- **Juridique :**
 - o Réflexion sur les modes de gestion d'un service public,
 - o Accompagnement pour la passation des contrats publics, notamment les concessions et des marchés de maîtrise d'œuvre (cet accompagnement est plus complet car il est également technique et financier), utiles à la réalisation d'un projet,



- En matière de droit public, dans l'ensemble des domaines qui intéressent les communes et EPCI pour la bonne réalisation des opérations d'aménagement notamment : maîtrise foncière, réalisation des travaux, gestion d'un équipement, etc.
- **Finances :**
 - Réalisation de plans de financement complexes.
 - Analyse et prospective budgétaire.
 - Optimisation en matière de fonctionnement.
 - Analyse des coûts de service public / approche relative au contrôle de gestion.

Elle décidait par ailleurs :

- De l'organisation d'une concertation de ses membres pour le déploiement d'autres missions qui avaient été demandées lors des concertations préalables des territoires à la création de l'agence. Il s'agissait des missions d'accompagnement sur la mobilité, la transition écologique, la voirie et les ouvrages d'art.
- de réinterroger l'ensemble des adhérents dès la fin de l'année 2024 afin de mesurer l'opportunité de déployer de nouveaux services au regard de leur coût et de leur pertinence.
- de définir le calendrier de déploiement de nouvelles missions année après année au regard des besoins des adhérents, de la capacité financière de l'agence à porter ces nouvelles missions et des moyens humains à déployer entre 2025 et 2028.

II- Compte rendu des ateliers d'échange de l'assemblée générale du 7 novembre 2024

Après une consultation par le biais d'un questionnaire des membres de l'agence, 6 ateliers sur des thématiques différentes qui pourraient être développées ont été organisés :

a) Bâtiments et équipements publics :

Résultats du questionnaire	Missions à développer
Eléments de contexte : 83 % des répondants repèrent l'agence pour sa compétence en matière de bâtiment et équipement publics 45% ont des attentes d'accompagnement sur des équipements touristiques 33% ont des attentes d'accompagnement sur des bâtiments patrimoniaux et 30 % sur des équipements scolaires/enfance/petite enfance	Accompagnement en matière de diagnostic de l'état d'un bâtiment : - Dresser un état des lieux précis de l'état physique et fonctionnel du bâtiment, en identifiant les risques et défaillances (structurelles, thermiques, sanitaires, etc.) afin de prioriser des actions de maintenance, de réhabilitation et/ou de rénovation énergétique, tout en prenant les mesures correctives nécessaires pour garantir la sécurité, la durabilité et l'efficacité énergétique (en lien avec le volet rénovation énergétique). - Expertise aussi formalisée, sous forme de cartographie, permettant de repérer l'état du bâti. De connaître et de faire apparaître son état : ancien ou nouveau, ainsi que la typologie du bâtiment également très important à connaître afin de se



61 % ont des projets de bâtiments publics avant la fin du mandat

41% ont besoin d'accompagnement en matière de rénovation énergétique.

Sur les missions nouvelles :

56 % des membres qui ont répondu souhaitent un accompagnement nouveau en matière de diagnostic de l'état d'un bâtiment

prononcer sur les possibilités de projet en fonction de la configuration du bâti existant.

- Selon l'état des lieux d'un bâtiment et son fonctionnement interne, certains projets ne sont pas réalisables ou envisageables dès les premières réunions / dès l'identifications des futurs besoins. Notamment pour des raisons architecturales : de sécurité incendie, d'accessibilité, ou d'autres problèmes structurels ou de configuration spécifique du bâti.
- Les maires sont également conscients de l'importance d'avoir une vision globale de leur centre-bourg et de leur commune, ainsi que du tissu bâti de leur village, afin de répondre de manière adéquate et durable aux nouveaux besoins en équipements, bâtiments publics et autres infrastructures.

Nécessité d'être guidé dans la réhabilitation des sites ou espaces publics/fonciers de la commune en espaces - pouvant accueillir des touristes.

- Une idée similaire de cartographie ou de base de données pour leurs espaces publics leur permettrait d'identifier rapidement les possibilités de faisabilité. Par exemple, en traitant les accès et le fonctionnement d'un espace public, les atouts en termes de mobilier, de végétation (thématique de végétalisation), des espaces existants déjà dés imperméabilisation, ainsi que les qualités spatiales des lieux > Perspectives paysagère/urbaine pouvant être répertoriées et sauvegardées pour leur qualité, etc.

Afin de répondre aux besoins des communes, en plus d'un « DIAG classique » c'est-à-dire un document rédigé résumant les résultats d'inspections et analyses, mesures photos, plans des problèmes détectés, il serait bien de réaliser un certain nombre de cartographies.

Plusieurs types de cartographie/thématiques peuvent être identifiées afin de répondre aux besoins des communes, à savoir :

- 1 -> une cartographie, recensant l'état des lieux précis de l'état physique et fonctionnel du bâtiment. [EDL]
- 2 -> une cartographie, recensant les risques et défaillances : structurelles (primaire, secondaire du bâti.), thermiques et/ou sanitaires [EDL]

Puis une sous cartographie dans la continuité :



une cartographie recensant la priorisation des actions & recommandations (à côté du bâti en petit) sur l'urgence et l'impact sur la sécurité, la « santé » du bâti et l'efficacité énergétique du bâtiment identifier. [PRECO]

Puis, aussi en plus :

Annexe 1 -> une cartographie, recensant des Diagnostics déjà réalisés & à quelle date ont-ils été faits (de type : DPE, Diag plomb & amiante, Diag Structurel, DTG ou Diag technique global, Diag accessibilité. [EDL]

A l'échelle du bâti :

Annexe 2 -> une cartographie, recensant les équipements : vétustes ou pas, et pourquoi : élec. clim. Ventilation + Perf. énergétique [EDL]

b) Juridique / Assurances / Habitat dégradé

Eléments de contexte :

53% des répondants repèrent l'agence dans l'accompagnement juridique et 50% nous ciblent en matière d'habitat.

Pour autant, 59% des répondant disent ne pas connaître les accompagnements de LGI en matière d'habitat dégradé.

Alors que 44% ont des besoins d'accompagnement en la matière...

Sur les missions nouvelles :

44% des répondants souhaitent un nouvel accompagnement dans la gestion des expertises. Il s'agit de la 2^{ème} thématique la plus attendue. Ce sont exclusivement des communes de -2000 habitants qui ont ce besoin.

Quelques besoins sont également ressentis pour la gestion des sinistres et la rédaction des cahiers des charges d'assurances.

A noter, seuls 38 % des répondants ont un agent en charge de la gestion des sinistres.

Pas de besoin fort ressenti en matière de passation de concession.

1/ASSURANCES

Il ressort des discussions avec les communes présentes les besoins suivants en matière d'assurances :

- Sur la partie contrats :

On note que les communes ont besoin dans un premier temps de pouvoir identifier leurs besoins en assurance afin de pouvoir identifier les risques de leur collectivité. Elles ont également besoin d'être accompagnées sur l'optimisation et la négociation de leurs contrats d'assurances.

- Gestion des sinistres :

Leurs besoins dans ce domaine se situent au niveau de la recherche de responsabilités dans les dossiers (connaissances des textes, des contrats, des procédures et de la matière traitée sur le terrain...) mais également de leur légitimité face à un expert.

Sur le volet assurances, les communes ont donc besoin de soutien sur la politique à mettre en place pour les assurances allant de la consultation des assureurs avec l'identification de leurs besoins à la gestion des sinistres avec un accompagnement aux opérations expertises.

2/ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE



La principale préoccupation des communes dans ce domaine est de savoir sur qui s'appuyer dans leurs demandes. Il apparaît qu'il est parfois difficile pour elles de trouver la solution dans les réponses apportées par les organismes de conseils juridiques qui ont régulièrement des avis divergents. Elles déplorent donc de ne pouvoir prendre une décision éclairée alors que leur responsabilité en tant qu'élus peut-être engagée.

Recours de plus en plus importants de la part des administrés, qui sont de plus en plus nombreux à solliciter leur protection juridique pour les représenter. Les maires présents demandent à être accompagnés dans la gestion de ces réclamations (fond et formalisme).

Les élus ont visiblement besoin de réponses concrètes, avec un accompagnement de terrain au cas par cas et non de la théorie généraliste sur les dossiers qu'ils doivent traiter. Ils auraient également un besoin au niveau de la rédaction d'actes administratifs (notamment pour la gestion du patrimoine et du foncier).

3/HABITAT DEGRADE

Les Communes sur le sujet de l'habitat dégradé ont besoin d'un accompagnement total allant de l'identification de la procédure, la mise en œuvre, les travaux d'office si nécessaire avec la recherche de financements à la levée de la procédure. Elles évoquent la problématique des successions et des propriétaires étrangers et confirment être démunies face à ces cas. L'agence a les capacités de pouvoir venir en aide sur l'ensemble des situations sur ce sujet. Il est rappelé qu'une matinée d'information sur ce sujet est programmée pour la fin d'année.

c) Restauration collective



Eléments de contexte :

33% des répondants repèrent LGI en matière de restauration collective.

44% des répondants ont une cantine en régie (production) et 64 % connaissent le programme du 47 DNA.

17% souhaitent être accompagnés en matière de restauration collective de manière générale sur la restauration collective et 52 % font part d'un besoin spécifique d'accompagnement.

Sur les missions nouvelles :

Les attentes en matière d'accompagnement sont sur tous les pans du programme à savoir :

55 % sur les achats de denrées alimentaires,

52 % sur la lutte contre le gaspillage alimentaire,

42 % sur la diététique et sur l'information en matière d'hygiène,

30 % sur la gestion d'une cuisine.

1- Etat des lieux :

Afin d'aborder la thématique de la restauration collective, il a été proposé aux membres du groupe de travail d'expliquer leur mode de restauration collective. Dans les 7 membres présents, les 6 communes sont en régie directe et l'intercommunalité travaille en gestion déléguée avec la cuisine centrale de la commune de Monflanquin pour les crèches et les accueils de loisirs. Une des communes, Cancon, a pu évoquer son projet, très avancé, de cuisine centrale en liaison chaude pour une livraison de 250 repas / jour.

2- Les points forts :

Il a été demandé aux communes d'évoquer les points positifs concernant la gestion de leur cantine :

- La cantine à 1 euro : la grande majorité des membres du groupe ont mis en place ce dispositif. Ils ont remarqué que depuis la mise en place de ce dispositif, les communes comptent beaucoup moins d'impayés.
- La commune de Soumensac a apporté son témoignage sur les réflexions et les aménagements qui ont été faits conjointement avec la cantinière afin d'améliorer la production de repas, à l'instar de la loi Egalim :
 - o Livraison des denrées alimentaires en circuits courts : plus de 50 % des denrées alimentaires sont produites à moins de 15 km
 - o 0 denrées internationales
 - o Réflexion entamée sur les produits transformés : l'objectif est de n'acheter plus aucun produit transformé, notamment pour les desserts (question sur les ETP nécessaires pour produire l'entièreté des plats)
- Discussion sur l'importance de la qualité des repas, ou la cantine est, certaines fois, le lieu où les enfants découvrent de nouvelles saveurs, « l'éducation alimentaire ».

Le travail avec les cuisiniers et une diététicienne est très apprécié afin de proposer des menus harmonieux, répondant aux demandes EGALIM, mais également pour changer les recettes.

3- Les points faibles et les besoins:

Il a été demandé aux communes d'évoquer les points faibles / besoins d'amélioration pour parfaire leur service et la gestion de la restauration collective :



- L'ensemble des élus ont pu émettre un besoin en formation, notamment sur l'hygiène / santé / sécurité et la difficulté de demander aux agents de suivre des formations hors horaires de travail, suite aux difficultés de faire remplacer le temps des formations.
- Au niveau de la gestion du personnel, plusieurs points ont été abordés :
 - o La gestion des arrêts maladies, et de trouver du personnel de remplacement qualifié.
 - o Mise en place du repas « coup de pouce » / Remplacement du personnel en urgence par des élus, etc...
 - o Organisation des emplois du temps pour le personnel réalisant différentes missions
 - o Gérer le coût de fonctionnement, notamment du personnel
- Au niveau des achats de denrées alimentaires, les problématiques évoquées sont :
 - o Proposer des produits locaux
 - o Trouver des fournisseurs locaux qui accepte de livrer pour de petites quantités ou à contrario pour des grandes quantités
 - o Trouver un équilibre entre produits locaux de qualité et prix abordables
- Au niveau financier : Il est difficile de trouver un équilibre financier avec la cantine, les finances n'étant pas extensibles. Notamment la gestion du personnel, les repas impayés, l'augmentation du prix des matières premières, les investissements nécessaires pour la mise aux normes des locaux, font réfléchir les communes à s'orienter vers des centrales d'achat groupés ou, en dernier recours, partir avec une régie déléguée par un prestataire privé.
- Besoin d'idées de menu pour changer – renouveler les recettes
- Enfin, l'ensemble des membres ont réagi sur les contrôles, notamment sanitaires, pour leur cuisine. Malgré les investissements matériels et de mise aux normes, les contrôles reviennent avec de nouvelles contraintes. Les communes sont épuisées par ces contrôles incessants qui ne s'adaptent, finalement pas, aux petites structures communales.

d) Transition écologique



Eléments de contexte :

47 % des répondants repèrent LGI en matière d'ingénierie sur l'énergie.

52 % souhaitent que LGI les accompagne en matière de transition écologique et 31 % en matière de mobilité.

A noter que 60 % des EPCI souhaitent être accompagné sur ces deux thématiques.

Sur les missions nouvelles :

Les besoins spécifiques d'accompagnement :

56 % sur la redynamisation des centres bourgs

41 % sur la rénovation énergétique

30 % sur l'adaptation au changement climatique

28 % sur la renaturation et les mobilités

Les types d'accompagnement :

61 % sur du conseil ponctuel

56 % sur des études opérationnelles

39 % sur des études stratégiques

63 % ont besoin d'un accompagnement pour déposer un dossier fonds vert.

36 % ont des projets en matière de mobilité

1) Redynamisation des centres bourgs

L'ensemble des communes a exprimé un besoin d'accompagnement sur les logements vacants : comment contacter les propriétaires, disposer d'une base de données des logements vacants et pouvoir en faire un suivi dans le temps, émettre des diagnostics sur les bâtiments vacants et dégradés, encourager les propriétaires à rénover leurs logements pour de la location, disposer d'appuis pour présenter des projets à des bailleurs sociaux et faire le suivi (les opérations avec les bailleurs sociaux sont souvent trop longues de l'avis des communes).

Les communes sont conscientes que la question des logements vacants est à penser dans le développement global d'une commune, en prenant en compte l'attractivité de cette dernière : l'accessibilité et les mobilités, la qualité des espaces publics, les équipements, services et l'accès aux commerces de première nécessité.

➔ Les communes émettent de plus en plus le besoin de disposer de plans guides, même si pour elles ces études sont surtout pertinentes pour les villes de centralité. Des craintes sont également émises sur le temps que prennent ces études et les communes attendent qu'LGI s'assure de leur opérationnalité.

➔ Afin de travailler sur des approches globales et programmatiques, les communes souhaiteraient disposer d'outils de concertation avec la population. L'intégration d'une démocratie plus participative amenant à des projets concertés permettrait aux élus d'arriver plus facilement à des consensus lors des conseils municipaux, mais également d'assurer une continuité de ces projets dans le temps, quelle que soit l'équipe municipale, grâce à la co-construction et à l'adhésion d'une majorité d'administrés.

2) Mobilité

Pour la majorité des communes, la mobilité est à penser du point de vue de la continuité des services de mobilité entre les villes centrales et les petites communes rurales excentrées. La question du travail partenarial entre les communes proches, entre l'EPCI et ses communes, mais également entre EPCI reste une préoccupation importante, dans un domaine où la mobilité ne s'arrête pas aux frontières de l'EPCI.

Certaines communautés de communes émettent le **souhait d'un appui-conseil pour la mise en œuvre de leur plan mobilité**. Si le volet stratégique de ces plans a bien été élaboré, les intercommunalités manquent parfois d'outils opérationnels pour les mettre en œuvre (souhait émis plus particulièrement par Fumel-Vallée du Lot). Pour d'autres agglomérations, ce



besoin n'est pas identifié car elles disposent du personnel compétent en interne.

Le besoin d'appuis pour la recherche de subventions a été réitéré, notamment sur le fond vert. Il a été rappelé que le conseil effectué par LGI sur ce volet est « gratuit » pour les adhérents et fait partie des prestations de primo-conseil.

Pas de manifestation de besoins sur des plans guide de mobilité. Les communes ont le plus souvent des besoins de voirie, de sécurisation de certains tronçons de route, ou bien besoin d'un appui pour des pistes cyclables.

3) Transition écologique

Les demandes des communes portent sur :

- Un accompagnement sur les usages : comment mieux économiser l'eau, proposer des pratiques adaptées aux besoins des communes pour économiser l'énergie
- Besoin d'une démarche méthodologique pour bien prendre en compte la transition écologique dans tous les projets : à quoi faut-il penser ? quelles sont les étapes à suivre.
- Mieux comprendre comment obtenir des subventions sur le volet transition écologique et pour quels types de projets
- Avoir un focus sur les subventions en lien avec la gestion de l'eau

Rappel : pour les communes, TE47 et le CAUE sont bien identifiés pour des appuis sur la transition écologique. Il est également noté que les communes doivent prendre le réflexe de questionner les incidences climatiques et environnementales en amont du projet.

e) Finances publiques

Éléments de contexte :

27 % des répondants repèrent LGI en matière d'ingénierie sur les finances publiques

Le groupe de travail a confirmé le besoin traduit par les résultats du questionnaire.

Malgré l'accompagnement réalisé par les conseillers aux décideurs locaux, il est important pour ses membres que LGI déploie de l'accompagnement en matière d'analyse de gestion, prospective financière et gestion du patrimoine. Il ressort que les CDL fournissent



33 % souhaitent être accompagnés en matière de stratégie financière

41 % spécifiquement sur du conseil en gestion financière / analyse de coût de SP et sur de la prospective financière

76 % des membres font appel aux CDL

Sur nos missions actuellement exercées :

50 % ont besoin d'un accompagnement pour estimer les capacités financières de financement pour la réalisation d'un projet

56 % pour la réalisation de plan de financement et dépôt de dossier

63 % pour déposer un dossier fonds vert

Sur les missions à développer :

42% souhaitent un accompagnement sur les perspectives financières, PPI

36 % sur l'optimisation des dépenses et la réflexion sur les recettes fiscales

25% sur la gestion du patrimoine

des constats sur la situation financière. La vision est très comptable et administrative. Les membres souhaitent plus une lecture analytique.

Les types d'ingénierie attendue :

- Matinée d'info sur les sujets financiers pour susciter et lever les sujets,
- Plan de trésorerie,
- Formation à la gestion des finances publiques,
- Gestion et analyse de coût,
- Travail sur le patrimoine,
- Prospectives financières.

f) Voirie et ouvrage d'art

Eléments de contexte :

45 % des adhérents ont besoin d'un accompagnement en matière de voirie et d'ouvrage d'art dont 100 % des EPCI adhérents et 50 % des communes

36 % seulement des répondants ont un inventaire (en majorité réalisé avec le Céréma – programme Pont)

Peu de collectivités assurent un suivi périodique des ouvrages

Voirie	Communes
Création / réfection	La plupart du temps, la commune fait appel à l'EPCI pour la voirie qui n'est pas d'intérêt communautaire = prestation EPCI payante. Les communes présentes n'ont pas exprimé de besoin, étant satisfaites des prestations EPCI.
Sécurisation	Certaines communes souhaitent être accompagnées sur la sécurisation de la voirie dans les zones urbanisées. Sur le même modèle de ce que propose le CD sur les voies départementales en agglomération.
Ouvrages d'art	Communes



Peu de membres possèdent un référent OA en interne Sur les missions à développer : Tous les EPCI ont des attentes en matière de formation, programmation et suivi de l'état des OA 71 % attendent du conseil 54 % de l'accompagnement à la programmation 47 % de l'accompagnement au suivi périodique	Inventaire	Pas de besoin exprimé lors de l'atelier
	Suivi périodique	Certaines communes seraient volontaires pour réaliser un suivi périodique mais n'ont pas les compétences pour le réaliser. Deux besoins sont identifiés : former les agents communaux au suivi périodique (que faire ? Que regarder ? Quel rythme ?) ou que celui-ci puisse être réalisé par LGL.
	Travaux	Pas de besoin exprimé lors de l'atelier
	Juridique	Difficultés juridiques liées à la loi sur l'eau par exemple. Besoin de conseil.
	Financement	Aide aux dossiers de subvention

Concernant cet atelier, les services sont allés à la rencontre de quelques EPCI adhérents puisqu'il ressortait des questionnaires un besoin important d'accompagnement pour l'ensemble des EPCI mais ces derniers étaient peu présents sur les ateliers. C'est ainsi que leurs besoins ressortent peu de ce compte-rendu. Pour les intercommunalités, il ressort que le besoin se situe plus sur l'accompagnement à la programmation des travaux et du conseil sur le suivi périodique et le conseil juridique général sur les ouvrages d'art pour ceux qui ont déjà un inventaire. Pour les autres, l'accompagnement sur les inventaires serait également attendu.

III-Proposition de déploiement des missions à partir de 2025

Après analyse par les services des besoins des adhérents et de leur possibilité de déploiement de nouvelles missions à effectif constant, il vous est proposé de développer par ordre prioritaire les 3 missions suivantes :

1) Confirmation du déploiement de l'accompagnement financier des membres :

Quel accompagnement ? Il sera complémentaire à celui fourni par les conseillers aux décideurs locaux. L'ensemble des accompagnements attendus seront développés :

- Matinée d'info sur les sujets financiers pour susciter et lever les sujets,
- Plan de trésorerie,
- Formation à la gestion des finances publiques,
- Gestion et analyse de coût,
- Travail sur les recettes,
- Travail sur le patrimoine,
- Prospectives financières.



Conditions de déploiement : Ce déploiement sera interne et porté par le responsable des études et la directrice déléguée, qui possèdent l'expertise, et qui proposeront des outils pour réaliser les analyses et formeront leurs collègues : les chargées de projet polyvalente et la juriste.

Délai de déploiement : test d'accompagnement sur deux communes dès le 1^{er} trimestre 2025, proposition d'outils en mars 2025, formation des agents au 2^{ème} trimestre 2025.

2) Diagnostic des bâtiments publics :

Quel accompagnement ? Il relèvera de 2 catégories :

- Des études opérationnelles : diagnostic précis d'un bien,
- Des études thématiques : inventaire du patrimoine / cartographie du patrimoine existant et des opportunités / stratégie immobilière et foncière.

Conditions de déploiement : Ce déploiement sera porté en interne par le chargé de projet spécifique architecte sous la responsabilité du responsable des études et de la directrice déléguée. Il pourra être secondé d'un chargé de projet polyvalent et de la chargée de projet spécifique habitat dégradé. Il devra proposer une prestation type attendu sur les deux niveaux (opérationnel et thématique) : dans un cas en portage uniquement interne, dans un second avec l'appui éventuel du prestataire d'ingénierie.

Délai de déploiement : 1^{er} semestre 2025 proposition de prestation type, 2^{ème} semestre communication sur les nouvelles prestations et réalisation des nouvelles prestations.

3) Accompagnement en matière d'ouvrage d'art :

Quel accompagnement ? Il relèvera de à la fois du primo conseil et des études complexes :

- Primo conseil et orientations vers les bons interlocuteurs dans le cadre d'un diagnostic de l'état d'un ouvrage d'art : visite de l'ouvrage et proposition d'un rapport de préconisation, formation à organiser pour les personnels des EPCI,
- Etudes complexes pour ce qui relève d'un diagnostic plus poussé sur un ouvrage d'art ou de la programmation.

Conditions de déploiement : Ce déploiement sera porté :

- Pour le primo-conseil : par les services du département dans le cadre de la convention entre LGI et le CD 47,
- Pour les études complexes : par le biais du prestataire d'ingénierie qui possède une compétence en ouvrage d'art.

Délai de déploiement : 1^{er} semestre 2025 pour les études complexes, une fois le marché attribué, mais également pour le primo-conseil, la convention étant déjà en vigueur. 2nd semestre pour la programmation de journée de travail et d'information sur les ouvrages d'art.



Concernant les autres missions :

- La mission juridique : la juriste est arrivée depuis fin novembre 2024. Ainsi, la mission juridique s'adapte aux besoins des membres quand les demandes se présentent. Il est confirmé le champ d'intervention large liés aux besoins des projets, l'accompagnement sur tout contrat public ou toute procédure d'aménagement ou liée au foncier.
- La restauration collective : En conclusion à cet atelier, les missions de LGI proposées en amont de ces ateliers répondent aux besoins des communes en matière de restauration collective :
 - o Achat de denrées alimentaires
 - o Lutte contre le gaspillage alimentaire
 - o Besoin de diététique – plan alimentaire – Menu
 - o Conseil en besoin d'équipement de cuisine
 - o Conseil en organisation et gestion de la cuisine
 - o Information Hygiène Alimentaire – Diététique

Pas de nouvelles missions à déployer

L'organisation actuelle paraît suffisante pour répondre aux besoins des adhérents.

- La transition écologique : pas de déploiement spécifique de nouvelles missions. Les études actuelles vont bien évidemment intégrer les contraintes et enjeux de la transition écologique. Il est important de préciser que la consultation en cours pour les prestations d'ingénierie a exigé une compétence parmi l'équipe des prestataires pour réaliser des diagnostics spécifiques à la rénovation énergétique des bâtiments.



**Après en avoir délibéré,
le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- valide le développement des missions suivantes, par ordre prioritaire, à effectif constant et à compter de 2025 :

- 1) Accompagnement financier des communes,
- 2) Diagnostic des bâtiments publics,
- 3) Accompagnement en matière d'ouvrage d'art.

- précise, concernant la mission habitat dégradé, que les chargés de projet vont rencontrer les membres pour exposer plus en détails la mission afin de mieux communiquer sur cette mission.

La Présidente,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le

Publication le

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
La Présidente**



Sophie BORDERIE

AR Prefecture

047-925257610-20250205-2025_CA_004-DE
Reçu le 06/02/2025
Publié le 06/02/2025